

Annexe 3

Grenoble Lyon	Droit à l'image et enregistrement sonore (voix)					
RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESEE MINISTÈRE DE L'ESSE MINISTÈRE DE L'ESSE MENTERCHE ET DE L'INNOVATION	10 avenue Ferdinand Gaillard					
same of pales to homeone Referencepan Florograms						
	69530 BRIGNAIS					
Conditions d'utilisation et de publication						
de photos, vidéos ou d'enregistrements sonores						
			_			
Je soussigné(e), (NOM et Prénom)						
Représentant(s) légal/légaux						
De (Nom et Prénom de l'élève)						
Né(e) le						
Élève en classe de						
T		T				

Autorise	Finalité/support	Durée	Étendue de la diffusion
□ OUI	Gestion administrative	Année scolaire	Personnels administratifs, équipe
☐ NON	Logiciel de vie scolaire	Allilee Scolaire	pédagogique, vie scolaire
OUI NON	Usages internes		Personnels administratifs, équipe
	Réseau interne de	Année scolaire	pédagogique, vie scolaire, élèves de
	l'établissement /ENT		l'établissement

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, le MENJ s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image de votre enfant, ainsi que des commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation. En vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, l'élève ou son/ses représentant(s) légal/légaux dispose(ent) d'un libre accès aux photos concernant la personne mineure et a le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci*.

Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour la gestion administrative du dossier de mon enfant, pour les activités scolaires internes à l'établissement, sauf si les images ou les enregistrements sonores ne permettent pas de l'identifier.

conservé par l'établissement.		
Fait à Le		
	éressé(e)(s) ou de l'élève si celui-ci est majeur: mention « lu et approuvé – bon pour accord »)	
Consc	Consentement de l'élève mineur :	
« Le projet m'a été expliqué et j'ai compris pourquoi mon image sera 	utilisée et qui pourra la voir. » Signature de l'élève mineur :	

La présente autorisation est délivrée en deux exemplaires, dont le premier m'/nous est remis, le second sera

Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Si cette démarche reste sans réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir la Cnil pour contester la diffusion de votre image.

^{*} Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de libre accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser au chef d'établissement ou par mail au délégué à la protection des données de l'académie : dpd@ac-lyon.fr